

VILLE DE NOYELLES-GODAULT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 FEVRIER 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 29 février 2012 au lieu habituel de ses séances.

Cette réunion était présidée par M. Jean URBANIAK, Conseiller Général, Maire.

Présents

M.M. BIZET Gérard, D'HERMY Mauricette, LEBON Didier, DELIERS Bernard, DUPUIS Marie-Charlotte, KOSCIANSKI Richard, DURAND Chantal, CATTIAUT Isabelle, MAYELLE Janine, VANDWALLE Gilbert, DELOBEL Marie-Thérèse, DAUCHY Michel, OUDJIAL Samra, ROHAUT Claudie, STAWSKI Patrice, MARVILLE Didier, SIMON Hervé, DI FILIPPO Maryse, CORDONNIER Didier, PETIT Philippe, BOUCHART Doriane, DAPVRIL Eric, PEUGNET Fabienne, DE TAILLEUR Marjorie, LECLAIRE Fabien

Absents excusés

Mme SENECHAL Jeanne (procuration en faveur de Mme DURAND)
M. LECTEZ Aleksi (procuration en faveur de Mme DUPUIS)

Secrétaire de séance : M. LECLAIRE Fabien

Après l'appel nominal des membres du Conseil Municipal par le Directeur Général des Services de la Mairie, le quorum étant atteint, les questions inscrites à l'ordre du jour furent abordées.

M. le Maire précise en ouverture de séance que la délibération prévue au point n° 7 de l'ordre du jour est reportée à la réunion de Conseil Municipal de Mars en raison de la non réception de l'estimation des Services fiscaux.

Le Conseil Municipal,

. à l'unanimité, approuve la reconduction du programme Fonds de Participation des Habitants pour l'année 2012 avec la Région Nord-Pas-de-Calais et prévoit le versement de la part communale, soit 7 500 €, à l'Office culturel, le Conseil Régional étant sollicité pour un montant de 17 500 €. Ces actions visent à lutter contre les exclusions en favorisant le lien social, l'accès à la culture et aux pratiques sportives et de loisirs pour tous, l'insertion sociale des populations des sites en géographie prioritaire,

. à l'unanimité, approuve le programme 2012 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et en particulier l'action intitulée « nouvelles frontières, nouveaux enjeux pour la cité Crombez » qui vise à lutter contre les exclusions en favorisant le développement du langage, de l'expression écrite et de l'accès à la culture pour tous, permettant ainsi le retour à l'emploi par l'insertion des populations des sites prioritaires. Coût total de l'action : 28 371 €, subvention sollicitée au titre du CUCS : 9 200 €, part communale : 19 171 €,

. **à l'unanimité**, approuve le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2012 à l'association « DROIT DE CITE » dont le but est d'accompagner le rayonnement culturel de la Ville, de valoriser l'attractivité des équipements et également de réaliser une économie d'échelle en matière de programmation de spectacles. L'implication financière est de 0,66 € par habitant,

. **à l'unanimité**, approuve l'organisation générale du Centre d'Animation Jeunesse pour l'année 2012 en particulier les jours et heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, et les mercredis et samedis de 14 h à 18 h durant la période scolaire, le nombre de personnel d'encadrement et leur rémunération et enfin fixe la participation financière des familles pour les différentes activités. L'aide financière de l'Etat ou de la CAF sera également sollicitée.

La participation des familles est fixée à 20 €/an quotient inférieur à 617 € et 25 € coefficient supérieur à 617. Une participation complémentaire par activité proposée sera demandée pour les activités diverses, selon le tableau ci-dessous :

Activités	Tarifs	Tarifs	Activités	Tarifs	Tarifs
Quotient fam.	Inf. 617	sup. 617	Quotient fam.	Inf. 617	sup . 617
Piscine	2,00 €	2,50 €	Canoë	4,00 €	4,50 €
Paint ball	5,00 €	5,50 €	Ski	4,00 €	4,50 €
Quad	5,00 €	5,50 €	Vol à moteur	7,00 €	7,50 €
Saut en parachute	16,00 €	16,50 €	Sortie	5,00 €	5,50
Bowling	4,00 €	4,50 €	Aqualud	10,00 €	10,50 €
Parc d'attractions	10,00 €	10,50 €	Sortie avec hébergement	31,00 €	31,50 €
Patinoire	4,00 €	4,50 €	Equitation	4,00 €	4,50 €
Char à voile	5,00 €	5,50 €	Ski nautique	4,00 €	4,50 €
Karting	7,00 €	7,50 €	Parapente	7,00 €	7,50 €
Moto cross	16,00 €	16,50 €	Cinéma	1,50 €	2,00 €
Mer	5,00 €	5,50 €	Camping	31,00 €	31,50 €
Sortie exceptionnelle	10,00 €	10,50	Soirée	4,00 €	4,50 €

. **à l'unanimité**, approuve l'organisation durant l'été 2012 des séjours vacances pour les jeunes de 13 à 17 ans et fixe l'organisation générale et les participations financières des familles.

Trois séjours seront programmés aux dates et lieux ci-après :

. du 16 au 29 juillet 2012 : Costa Brava (Espagne), pour un montant net par jeune de 895,00 € (Association Autrement Loisirs)

. du 3 août au 17 août 2012 : Cors'Aquatic (Corse), pour un montant net par jeune de 1 070,00 € (association Autrement Loisirs)

. du 12 août au 26 août 2012 : Nice Antibes, pour un montant net par jeune de 933,00 € (association CAP LOISIRS)

Participation des familles :

Destinations/ Organismes	Nbre Enf.	Inf à 800	801 à 950	951 à 1 100	1 101 à 1 300	Sup. à 1 301
COSTA BRAVA Autrement Loisirs	1 enf.	381,00 €	425,00€	506,00 €	550,00 €	654,00 €
COSTA BRAVA Autrement Loisirs	2 enf.	564,00 €	690,00 €	788,00 €	940,00 €	1 101,00 €
CORS' AQUATIC Autrement Loisirs	1 enf.	455,00 €	509,00 €	605,00 €	658,00 €	781,00 €
CORS' AQUATIC Autrement Loisirs	2 enf.	674,00 €	824,00 €	942,00 €	1 124,00€	1 316,00€
ANTIBES Cap Loisirs	1 enf.	397,00 €	444,00 €	527,00 €	574,00€	681,00 €
ANTIBES Cap Loisirs	2 enf.	588,00 €	718,00 €	821,00 €	980,00 €	1 148,00 €

Pour les familles allocataires, la Commune percevra, à la place de l'allocataire, la valeur du "Bon vacances C.A.F."

. **à l'unanimité**, approuve l'organisation de l'opération « Nos quartiers d'été 2012 », et confie au comité des fêtes de Noyelles-Godault l'organisation du compte de passage des fonds de participation des habitants, sachant qu'à compter de 2012 et pour la première fois, une participation obligatoire de la Ville est exigée à hauteur de 50 %. Le même budget que l'an dernier de 4 000 € est accepté avec une subvention de 2 000 € sollicitée auprès de l'Etat/Région et une participation communale de 2 000 €,

. **à l'unanimité**, approuve la dissolution de l'Association Foncière de Remembrement dont le siège est à la commune de Courcelles-les-Lens, association qui gérait les dossiers de remembrement des deux communes de Courcelles et Noyelles-Godault. Les propriétés ZB 43 pour 1 449 m² et ZB 75 pour 245 m² seront transférées dans le patrimoine communal à titre gratuit ; il s'agit en réalité de chemins ruraux, (chemins « les douchies »),

. **à l'unanimité**, autorise M. le Maire à signer une convention avec la société NOREVIE acceptant la cession future et l'incorporation dans le domaine public communal des voiries, espaces publics et espaces verts de la résidence « LA FONDERIE » ainsi que les réseaux d'eau et d'assainissement à la Communauté d'Agglomération de HENIN-CARVIN, résidence qui se situera rue Joseph Fontaine, et dont le dossier de permis d'aménager est en cours d'instruction,

. **à l'unanimité**, donne à la future salle polyvalente à dominante culturelle qui sera prochainement mise en chantier sur le terrain communal situé rue Joseph Fontaine à proximité du centre Léo Lagrange, le nom de « Espace Bernard GIRAUDEAU »,

. **à l'unanimité, (26 voix pour et une abstention (M. VANDWALLE))**, approuve la réalisation de travaux d'aménagement en matière de voirie et signalisation lumineuse avenue de la République, au niveau des accès autoroutiers avec l'autoroute A1, destinés à désengorger les flux de circulation à la sortie de l'hypermarché AUCHAN en direction de LILLE et autorise M. le Maire à signer

une convention réglant les problèmes techniques et financiers de ces aménagements, avec le groupe AUCHAN/IMMOCHAN,

. **à l'unanimité**, modifie le tableau des effectifs du personnel communal à compter du 1^{er} mars 2012 par la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet et la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet, 25 h 30 hebdomadaires,

. **à l'unanimité**, décide d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire du personnel communal auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais en raison de la défection de la société d'assurance SMACL Le nouveau contrat auprès du centre de gestion pour les garanties décès, accident du travail, longue maladie, maternité, aura un taux global de 3,3 % de la masse salariale.

. **à l'unanimité**, accorde la garantie communale à la société d'HLM Pas-de-Calais Habitat pour un emprunt de 6 368 483 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, remboursable en 40 ans destiné à financer la construction de 47 logements situés résidence Mousseron à NOYELLES-GODAULT. Le taux d'intérêt est indexé sur le taux du livret A et la garantie communale porte sur 50 % de ce prêt soit pour un montant de 3 184 241,50 €,

. **à l'unanimité**, accorde la garantie communale à la société d'HLM Pas-de-Calais Habitat pour un emprunt de 2 899 190 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, remboursable en 40 ans destiné à financer la construction de 24 logements situés résidence Mousseron à NOYELLES-GODAULT. Le taux d'intérêt est indexé sur le taux du livret A et la garantie communale porte sur 50 % de ce prêt soit pour un montant de 1 449 595 €,

. **à l'unanimité**, accorde la garantie communale, à hauteur de 50 %, à la société d'HLM Le Logement rural pour un emprunt de 3 665 041 € destiné à financer l'extension pour 34 lits de l'EHPAD « La Rive d'Or ». Cet emprunt est contracté auprès du Crédit Foncier de France et se décompose en un montant de 175 400 € pour le PLS Foncier pour une durée de 52 ans et un montant de 1 693 600 € pour le PLS Construction pour une durée totale de 42 ans au taux d'intérêt annuel de 3,32 % à ce jour indexé sur la base du taux de rémunération du livret A, et d'un troisième prêt de 1 796 041 € pour une durée totale de 35 ans au taux SWAP de 2,09 % taux fixe pour 22,5 années contre EURIBOR 6 mois plus 2,09 %,

. **à l'unanimité**, approuve l'admission en non valeur, pour raison sociale, d'un titre de recette relatif à un trop-perçu salaire d'un agent en contrat emploi aidé,

. **à l'unanimité**, approuve en deuxième lecture l'adhésion au service de paiement en ligne, service SP Plus de la Caisse d'Épargne, en raison d'une modification des conditions contractuelles et financières ; en particulier le contrat passe à une durée de trois ans, l'abonnement mensuel à 15 € et le coût des transactions modifié à raison de 0,13 € HT,

. **à l'unanimité**, désigne les représentants du Conseil Municipal qui siégeront à la Commission Locale d'Information et de Surveillance (C.L.I.S) de la société AMBRE à EVIN-MALMAISON, comme suite au renouvellement de cette commission

Titulaire : M. Bernard DELIERS
Suppléant : M. Gérard BIZET

. **à l'unanimité**, approuve l'engagement de travaux d'amélioration de performances énergétiques sur les équipements et bâtiments du patrimoine communal (bâtiments, chaufferies, éclairage public, etc...) et sollicite la

participation de la Fédération Départementale d'Energie pour la validation des « Certificats d'Economie d'Energie », conformément au dispositif introduit par la loi sur l'Energie du 13 juillet 2005 (loi « POPE »),

. **à l'unanimité**, débat de l'orientation budgétaire de la Ville dans le cadre de la préparation du budget primitif de l'exercice 2012 après avoir pris connaissance des résultats de l'exercice 2011 et de l'état de la dette, comme ci-dessous :

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus ;

M. Bernard DELIERS, Maire-adjoint chargé des Finances, avant que le débat ne s'engage, dresse et commente la situation financière de la ville de Noyelles-Godault.

En dépenses de fonctionnement, la variation 2010/2011 témoigne d'une diminution : les dépenses réelles passant de 5 783 942 € à 5 693 882 €

Quant à la section d'investissement, les dépenses réelles s'élèvent à 2 461 496 € auxquelles il conviendrait d'ajouter 3 469 100 € de restes à réaliser.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 8 669 539 €.

Etat de la dette pour 2012 :

. capital : 151 700 €
. intérêts : 92 600 €

Les propositions du groupe NOYELLES EXPANSION, validées par la Commission Permanente pour 2012 sont :

. d'abord une maîtrise des dépenses de fonctionnement qui sont estimées à 6 400 000 €.

. pour la section d'investissement, après l'adoption du compte administratif 2011 et la reprise des restes à réaliser, 151 700 € de charges financières et de l'ordre de 2 000 000 € de crédits nouveaux d'investissement autofinancés sans aucun recours à l'emprunt.

Impôts locaux

Maintien des taux locaux d'imposition à leur niveau antérieur, soit :

. taxe d'habitation 8,84 %
. foncier bâti..... 20,08 %
. foncier non bâti..... 65,47 %

Après avoir remercié M. DEAS, Directeur Général des Services et le Personnel de la Comptabilité, M. le Maire précise que ce débat d'orientation budgétaire servira de base à l'établissement du budget communal 2012 qui sera soumis au vote du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Informations :

Décisions prises par M. le Maire en vertu de sa délégation de pouvoirs

. décision municipale n° 2011/09 relative à l'exercice du droit de préemption urbain sur l'immeuble cadastré AC 245, pour une contenance de 173 m², appartenant à M. et Mme ORENCZAK Joseph, situé 74 rue Gambetta, pour un coût de 70 000 €,

. décision municipale n° 2011/10 relative à la location d'un fauteuil adapté à une personne à mobilité réduite à la Ville d'HENIN-BEAUMONT,

. décision municipale n° 2011/11 relative à la signature des marchés de prestations de services avec les entreprises concernant l'entretien des espaces verts de la commune, comprenant 10 lots pour un coût total de 109 079 € hors taxes,

. décision municipale n° 2012/01 relative à la délégation du droit de préemption communal à l'établissement public foncier dans le cadre de l'acquisition de l'immeuble situé 129 rue Victor Hugo (AK 1155)

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.